SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LOIRE-ATLANTIQUE
Bâtiment F – Rue Roland GARROS – Parc du Bois Cesbron – CS 60125 – 44 701 Orvault cedex 01 -
☎ 02-51-80-45-70 - Fax 02 51 82 20 95

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU JEUDI 13 NOVEMBRE 2014

2014-40 ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU COMITE

L'an deux mille quatorze, le jeudi 13 novembre, le comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courrier du 7 novembre 2014, s'est réuni dans les locaux du SYDELA, à Orvault (44), sous la présidence de Bernard CLOUET, Président en exercice.

Nombre de délégués en exercice : 24

Délégués présents : 15
Votants : 17

Titulaires présents :
Monsieur Bernard MACE, délégué du collège électoral de la presqu'île de Guérande Atlantique
Monsieur Jean-Luc LE GAL, délégué du collège électoral de la région Nazairienne et de l'Estuaire
Monsieur Yves TAILLANDIER, délégué du collège électoral de Cœur d'Estuaire
Monsieur Patrick LEHOURS, délégué du collège électoral de Cœur Pays de Retz
Monsieur Philippe CAILLON, délégué du collège électoral de la région de Blain
Monsieur Jean-Pierre POSSOZ, délégué du collège électoral de la région de Nozay
Monsieur Joseph LAIGRE, délégué du collège électoral de Pornic
Monsieur David HEMION, délégué du collège électoral d'Erdre et Gesvres
Monsieur Gérard BARRIER, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis
Monsieur André GUIHARD, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis
Monsieur Bernard CLOUET, délégué du collège électoral du Pays de Pontchâteau et de Saint Gildas des Bois
Monsieur Jean LOUËR, délégué du collège électoral du secteur de Derval
Monsieur Jean-Pierre MAILLARD, délégué du collège électoral Loire et Sillon
Monsieur Raymond CHARBONNIER, délégué du collège électoral de Sud Estuaire

Suppléant présent avec voix délibérative :
Monsieur Louis SIMONEAU, délégué du collège électoral du Castelbriantais

Suppléant présent sans voix délibérative :
Monsieur Jérôme RIPAYRE, délégué du collège électoral de la région de Nozay
Monsieur Loïc MARCHESSEAU, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis

Titulaires absents :
Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grandlieu,
Monsieur Yannis BEILLEVERT, délégué du collège électoral de la région de Machecoul (excusé)
Monsieur Gérard ESNAULT, délégué du collège électoral de la Vallée de Clisson (excusé, donne pouvoir à Jean LOUËR))
Monsieur Jean-Pierre MARCHAIS, délégué du collège électoral de Loire Divatte (excusé)
Monsieur Pierre-André PERROUIN, délégué du collège électoral de Vallet (excusé)
Madame Chantal PAILLUSSON, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres
Monsieur Serge HEAS, délégué du collège électoral du Castelbriantais
Monsieur Bernard LEBEAU, délégué du collège électoral du Pays de Redon (excusé, donne pouvoir à Bernard CLOUET)
Monsieur Jean-Claude BRISSON, délégué du collège électoral Loire Atlantique Méridionale
Monsieur Jean-Paul LOYER, délégué du collège électoral Sèvre, Maine et Goulaine (excusé)

Secrétaire de séance : Jean LOUËR

Affichage le 14 novembre 2014

2014-40 ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU COMITE

En application de l'article L. 2121-8 du code général des collectivités territoriales, le comité doit établir dans les 6 mois qui suivent son installation un règlement intérieur.

Le comité décide, à l'unanimité :

- D'adopter le règlement intérieur joint en annexe.

Pour extrait certifié conforme,
Le Président
Bernard CLOUET

Syndicat Départemental d'Energie de Loire-Atlantique
SYDELA